

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

Conformément aux termes de notre lettre de mission , nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA ASHLER ET MANSON** relatifs à l'exercice du **01/01/2018** au **31/12/2018**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 413 736 euros

Chiffre d'affaires : 170 175 euros

Résultat net comptable : 5 075 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BORDEAUX

Le 26/04/2019

Marie-Lise FARGEAUD

Expert-Comptable

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	62	0,04	508	0,38	(446)	-87,71
- Autres charges externes	62 424	36,68	47 722	35,53	14 702	30,81
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	107 689	63,28	86 102	64,10	21 587	25,07
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 035	0,61	1 290	0,96	(255)	-19,78
- Autres impôts et taxes	1 479	0,87	1 455	1,08	24	1,65
- Salaires et traitements	84 701	49,77	75 112	55,92	9 589	12,77
- Charges sociales	34 769	20,43	31 075	23,13	3 694	11,89
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(14 294)	-8,40	(22 829)	-16,99	8 535	37,39
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation			29	0,02	(29)	-99,97
+ Transfert de charges d'exploitation	3 927	2,31	2 016	1,50	1 911	94,80
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	2 211	1,30	791	0,59	1 421	179,64
- Autres charges de gestion courante	151	0,09	73	0,05	78	106,25
RESULTAT EXPLOITATION	(12 729)	-7,48	(21 648)	-16,12	8 919	41,20
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers			1 500	1,12	(1 500)	-100,0
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	2 196	1,29	259	0,19	1 937	748,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(14 925)	-8,77	(20 407)	-15,19	5 482	26,86
Produits exceptionnels	20 000	11,75			20 000	
- Charges exceptionnelles			1 500	1,12	(1 500)	-100,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 000	11,75	(1 500)	-1,12	21 500	N/S
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 075	2,98	(21 907)	-16,31	26 982	123,17

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 800	2 741	6 059	8 009
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	670	261	409	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	264 262		264 262	264 240
	Créances rattachées à des participations	39 860		39 860	73 198
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		313 592	3 002	310 590	345 447
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	84 478		84 478	12 721
	Autres créances	7 350		7 350	5 175
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				5 635
	Charges constatées d'avance	11 319		11 319	3 014
	TOTAL (III)	103 146		103 146	26 546
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		416 738	3 002	413 736	371 993
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				39 860	73 198
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	254 120	254 120
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	19 120	19 120
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 650	5 650
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	10 503	10 503
	Report à nouveau	(50 814)	(28 907)
	Résultat de l'exercice	5 075	(21 907)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	243 655	238 580
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	266	62
	Emprunts et dettes financières divers	88 281	91 862
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 639	21 957
	Dettes fiscales et sociales	27 302	19 040
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	20 593	493
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	170 081	133 413
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	413 736	371 993
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 074,99	(21 906,87)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	170 081	133 413
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	266	62

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
Marge commerciale						
Production vendue Services	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
PRESTATIONS DE SERVICES	123 354	72,49	96 250	71,65	27 104	28,16
REDEVANCES DE MARQUE	42 201	24,80	23 950	17,83	18 251	76,20
FORMATION 20 %	4 620	2,71	13 862	10,32	(9 242)	-66,67
FORMATION EXO			270	0,20	(270)	-100,00
Production de l'exercice	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
Marge brute de production	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
Production de l'exercice + Marge commerciale	170 175	100,00	134 332	100,00	35 843	26,68
Achats non stockés matières et fournitures	62	0,04	508	0,38	(446)	-87,71
PETITS EQUIPEMENTS	62	0,04	508	0,38	(446)	-87,71
Autres charges externes	62 424	36,68	47 722	35,53	14 702	30,81
LOCATIONS	8 000	4,70	8 000	5,96		
SEMINAIRES	4 608	2,71			4 608	
HONORAIRES COMPTABLES	436	0,26	106	0,08	330	311,32
HONORAIRES JURIDIQUES	2 500	1,47	1 210	0,90	1 290	106,61
HONORAIRES DIVERS	2 995	1,76	5 269	3,92	(2 274)	-43,15
HONO & FRAIS S/ INTROD. BOURSE	12 021	7,06	16 996	12,65	(4 975)	-29,27
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	89	0,05	71	0,05	18	25,99
ANNONCES ET INSERTIONS	8 090	4,75	2 306	1,72	5 783	250,77
CADEAUX CLIENTS	663	0,39			663	
TRANSPORT	62	0,04			62	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14 623	8,59	9 494	7,07	5 130	54,03
INDEMNITES KILOMETRIQUES	567	0,33	2 623	1,95	(2 056)	-78,39
RECEPTION	3 469	2,04	892	0,66	2 577	288,87
SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	1 149	0,67	120	0,09	1 029	858,13
COTISATIONS	641	0,38	635	0,47	6	0,94
FORMATIONS	2 510	1,47			2 510	
Valeur ajoutée produite	107 689	63,28	86 102	64,10	21 587	25,07
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	1 035	0,61	1 290	0,96	(255)	-19,78
TAXE APPRENTISSAGE	572	0,34	713	0,53	(141)	-19,78
FORMATION CONTINUE	463	0,27	577	0,43	(114)	-19,79
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 479	0,87	1 455	1,08	24	1,65
COTI. FONCIERE DES ENTREPRISES	1 479	0,87	1 455	1,08	24	1,65
Salaires et traitements	84 701	49,77	75 112	55,92	9 589	12,77
REMUNERATION PERSONNEL	84 101	49,42	74 516	55,47	9 585	12,86
ABONDEMENT PEE	600	0,35	596	0,44	4	0,67
Charges sociales	34 769	20,43	31 075	23,13	3 694	11,89
URSSAF	21 596	12,69	19 389	14,43	2 207	11,38
RETRAITE MALAKOFF	8 773	5,16	7 420	5,52	1 353	18,24
PREVOYANCE MALAKOFF	596	0,35	588	0,44	8	1,28
MUTUELLE GENERALI	1 029	0,60	996	0,74	33	3,28
GROUPAMA	2 696	1,58	2 603	1,94	94	3,60
MEDECINE DU TRAVAIL	78	0,05	78	0,06		

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Excédent brut d'exploitation	(14 294)	-8,40	(22 829)	-16,99	8 535	37,39
Autres produits d'exploitation			29	0,02	(29)	-99,97
PRODUITS DIVERS DE GESTION			29	0,02	(29)	-99,97
Transfert de charges	3 927	2,31	2 016	1,50	1 911	94,80
AVANTAGES EN NATURE	2 552	1,50	2 016	1,50	536	26,60
TRANSFERT DE CHARGES	1 375	0,81			1 375	
Dotations aux amortissements et provisions	2 211	1,30	791	0,59	1 421	179,64
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 950	1,15	791	0,59	1 159	146,58
DOT. AMORT. IMMOB. CORPORELLES	261	0,15			261	
Autres charges de gestion courante	151	0,09	73	0,05	78	106,25
REDEVANCES BREVETS, CONCESSION	150	0,09			150	
CHARGES GESTION COURANTE	1		73	0,05	(72)	-99,31
Résultat d'exploitation	(12 729)	-7,48	(21 648)	-16,12	8 919	41,20
Produits financiers			1 500	1,12	(1 500)	-100,00
REPR.PROV. / FINANCIER			1 500	1,12	(1 500)	-100,00
Charges financières	2 196	1,29	259	0,19	1 937	748,61
AGIOS FINANCIERS	200	0,12	259	0,19	(59)	-22,89
INTERETS CONVENTION TRESORERIE	59	0,03			59	
INTERETS COMPTE COURANT	1 762	1,04			1 762	
PERTES DE CHANGE	176	0,10			176	
Résultat courant avant impôts	(14 925)	-8,77	(20 407)	-15,19	5 482	26,86
Produits exceptionnels	20 000	11,75			20 000	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000	11,75			20 000	
Charges exceptionnelles			1 500	1,12	(1 500)	-100,00
VAL.COMPTABLE IMMOB FI SORTIE			1 500	1,12	(1 500)	-100,00
Résultat exceptionnel	20 000	11,75	(1 500)	-1,12	21 500	N/S
Résultat de l'exercice	5 075	2,98	(21 907)	-16,31	26 982	123,17

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	310 590	75,07	345 447	92,86	(34 858)	-10,09
Concessions brevets et droits similaires	6 059	1,46	8 009	2,15	(1 950)	-24,35
MARQUES	1 000	0,24	1 000	0,27		
SITE INTERNET	7 800	1,89	7 800	2,10		
AMORTISSEMENT SITE INTERNET	(2 741)	-0,66	(791)	-0,21	(1 950)	-246,58
Autres immobilisations corporelles	409	0,10			409	
MAT. BUREAU ET INFORM.	670	0,16			670	
AMORT. MATERIEL BUREAU	(261)	-0,06			(261)	
Autres participations	264 262	63,87	264 240	71,03	22	0,01
PARTICIPATION AM&44	87 720	21,20	87 720	23,58		
PARTICIPATION ASHLER&MANSON	176 520	42,66	176 520	47,45		
PARTS SOCIALES	22	0,01			22	
Créances rattachées à des participations	39 860	9,63	73 198	19,68	(33 338)	-45,55
CREANCE ASHLER & MANSON	1 538	0,37	19 999	5,38	(18 461)	-92,31
CREANCE A M 44	38 322	9,26	53 199	14,30	(14 877)	-27,97
TOTAL III - Actif Circulant NET	103 146	24,93	26 546	7,14	76 601	288,56
Créances clients et comptes rattachés	84 478	20,42	12 721	3,42	71 757	564,09
COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	84 478	20,42	12 721	3,42	71 757	564,09
Autres créances	7 350	1,78	5 175	1,39	2 175	42,02
COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	2 758	0,67	1 500	0,40	1 258	83,84
TVA DEDUCTIBLE SUR ACHATS	2 722	0,66	1 683	0,45	1 039	61,76
TVA A REGULARISER			43	0,01	(43)	-100,00
TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	1 871	0,45	1 950	0,52	(79)	-4,05
Disponibilités			5 635	1,51	(5 635)	-100,00
CIC			5 635	1,51	(5 635)	-100,00
Charges constatées d'avance	11 319	2,74	3 014	0,81	8 305	275,51
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	11 319	2,74	3 014	0,81	8 305	275,51
TOTAL DUBILAN ACTIF	413 736	100,00	371 993	100,00	41 743	11,22

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	243 655	58,89	238 580	64,14	5 075	2,13
Capital Social ou individuel	254 120	61,42	254 120	68,31		
CAPITAL SOUSC. APPELE VERSE	254 120	61,42	254 120	68,31		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	19 120	4,62	19 120	5,14		
PRIME EMISSION	19 120	4,62	19 120	5,14		
Réserve légale	5 650	1,37	5 650	1,52		
RESERVE LEGALE	5 650	1,37	5 650	1,52		
Autres réserves	10 503	2,54	10 503	2,82		
AUTRES RESERVES	10 503	2,54	10 503	2,82		
Report à nouveau	(50 814)	-12,28	(28 907)	-7,77	(21 907)	-75,78
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(50 814)	-12,28	(28 907)	-7,77	(21 907)	-75,78
Résultat de l'exercice	5 075	1,23	(21 907)	-5,89	26 982	123,17
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	170 081	41,11	133 413	35,86	36 668	27,48
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	266	0,06	62	0,02	204	330,94
CIC	207	0,05			207	
AGIOS A PAYER	59	0,01	62	0,02	(3)	-4,18
Emprunts et dettes financières divers	88 281	21,34	91 862	24,69	(3 581)	-3,90
C/C MR PENICAUT	88 281	21,34	91 862	24,69	(3 581)	-3,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 639	8,13	21 957	5,90	11 682	53,20
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	22 969	5,55	10 258	2,76	12 711	123,91
FOURN.-FACTURES NON PARVENUES	10 670	2,58	11 699	3,14	(1 029)	-8,80
Dettes fiscales et sociales	27 302	6,60	19 040	5,12	8 262	43,39
URSSAF	4 502	1,09	7 195	1,93	(2 693)	-37,43
MALAKOFF MEDERIC	2 655	0,64	3 157	0,85	(502)	-15,90
GENERALI - MUTUELLE	257	0,06	498	0,13	(241)	-48,36
TVA A PAYER	4 753	1,15	5 156	1,39	(403)	-7,82
TVA COLLECTEE 20 %	14 007	3,39	2 118	0,57	11 889	561,33
CHARGES A PAYER	1 127	0,27	915	0,25	212	23,19
Autres dettes	20 593	4,98	493	0,13	20 100	N/S
COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS	9		9		(337)	-69,75
DEBOURS	146	0,04	483	0,13	45	
PEE	45	0,01			20 392	
CONVENTION TRESO SARL	20 392	4,93				
TOTAL DUBILAN PASSIF	413 736	100,00	371 993	100,00	41 743	11,22

Etats financiers au 31/12/2018

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **413 736 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **194 102 euros** et un total **charges** de **189 027 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **5 075 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'Exercice :

Par une convention d'abandon de créance, la SA ASHLER ET MANSON a abandonné au profit de la SARL ASHLER& MANSON une partie de la créance qu'elle détenait à l'encontre de cette dernière à concurrence d'un montant de 20 000 euros.

Cet abandon partiel de créance a été consenti sous la condition résolutoire d'un retour à meilleur fortune de la SARL ASHLER& MANSON.

L'abandon partiel de créance de 20 000 euros a été comptabilisé en charges exceptionnelles chez la SA ASHLER ET MANSON, et a fait l'objet d'une réintégration fiscale conformément au Code général des impôts.

Au 31 décembre 2018, la clause à meilleure fortune a été activée pour le montant total de 20 000 euros. La clause de retour meilleure fortune a été comptabilisée en produits exceptionnels chez la SA ASHLER ET MANSON, et a fait l'objet d'une déduction fiscale conformément au Code général des impôts.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 800					8 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 800					8 800
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			670			670
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			670			670
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	337 438		2 150		35 466	304 122
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	337 438		2 150		35 466	304 122
TOTAL		346 238		2 820		35 466	313 592

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	39 860	39 860	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	84 478	84 478	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 592	4 592	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	2 758	2 758	
	Charges constatées d'avances	11 319	11 319	
	TOTAL DES CREANCES	143 006	143 006	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	266	266		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 639	33 639		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 415	7 415		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 760	18 760		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 127	1 127		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	88 281	88 281		
	Autres dettes	20 593	20 593		
	TOTAL DES DETTES	170 081	170 081		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	88 281			

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		11 856
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>AGIOS A PAYER</i>	59	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN.-FACTURES NON PARVENUES</i>	10 670	10 670
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER</i>	1 127	1 127

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2018

	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) SARL ASHLER AND MANSON SARL A&M 44 2. Participations (10 à 50 %) 1. Filiales (Plus de 50 %) SARL ASHLER AND MANSON SARL A&M 44 2. Participations (10 à 50 %)		199 210 72 136	100,00 100,00	176 520 87 720	
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
	(18 854) 38 322		1 011 208 500 207	105 462 44 415	
B. Renseignements globaux Capital Capitaux propres Quote part détenue en pourcentage Valeur comptable des titres détenus - Brute Valeur comptable des titres détenus - Nette Prêts et avances consentis Montant des cautions et avals Chiffre d'affaires Résultat du dernier exercice clos Dividendes encaissés	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société à un lien
de participation**Actif immobilisé**

Avances et acomptes sur immobilisations
Participations
Créances rattachées à des participations
Prêts et autres immobilisations financières

39 860

Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes
Créances clients et comptes rattachés
Autres créances
Capital souscrit appelé, non versé

78 426

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

19 200

20 392

Produits financiers

Produits de participations
Autres produits financiers

Charges financières

Charges financières

Autres éléments

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	254 120				254 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	19 120				19 120
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 650				5 650
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	10 503				10 503
Report à nouveau	(28 907)	(21 907)			(50 814)
Résultat de l'exercice	(21 907)	21 907		5 075	5 075
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	238 580			5 075	243 655

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

238 580

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

238 580

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

5 075

Etats financiers au 31/12/2018

ETATS FISCAUX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012018** et clos le **31122018** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : S.I.E. DE BORDEAUX AVAL
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SA ASHLER ET MANSON
2 Allées d'Orléans

Identification du destinataire

33000 BORDEAUX

651

337744

53270064800027

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B

ACTIVITE

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

HoldingSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %		Bénéfice imposable au taux de 28 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	14 925
-------------------	---	--	------------------------------------	--	------------------------------------	--	--	--------

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)					
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %		Plus-values exonérées art.238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art.44 septies	☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	☐	Territoire entrepreneur art 44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet ML FARGEUD

269 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX

05.56.91.32.86

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A le

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SA ASHLER ET MANSON
31122018

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts		Payées par la société elle-même	(a)	
		Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)			(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUIITE)
(2019)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SA ASHLER ET MANSON**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	84 101
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 2 Allées d'Orléans			Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 3 2 7 0 0 6 4 8 0 0 0 2 7			Néant ☐ *						
			Exercice N, clos le, 31122018						
			N-1 31122017						
			Net 3						
			Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 800	2 741	6 059	8 009	
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	670	261	409		
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	264 262		264 262	264 240
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	39 860		39 860	73 198
			Autres titres immobilisés	BD	BE				
			Prêts	BF	BG				
			Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TO TAL (II)		BJ	BK	313 592	3 002	310 590	345 447		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	84 478		84 478	12 721	
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 350		7 350	5 175	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Disponibilités		CF	CG				5 635		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	11 319		11 319	3 014		
	TO TAL (III)	CJ	CK	103 146		103 146	26 546		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	416 738	3 002	413 736	371 993		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	39 860	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SA ASHLER ET MANSON			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :254 120.....)		DA	254 120	254 120
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	19 120	19 120
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	5 650	5 650
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	10 503	10 503
	Report à nouveau		DH	(50 814)	(28 907)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	5 075	(21 907)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TO TAL (I)		DL	243 655	238 580
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	266	62
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	88 281	91 862
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	33 639	21 957
	Dettes fiscales et sociales		DY	27 302	19 040
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	20 593	493
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TO TAL (IV)		EC	170 081	133 413	
Ecart de conversion passif *		ED			
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	413 736	371 993	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	170 081	133 413
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	266	62	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	170 175	FH		FI	170 175	134 332	
		FJ	170 175	FK		FL	170 175	134 332	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 927	2 016	
	Autres produits (1) (11)					FQ		29	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	174 102	136 377	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	62 486	48 230	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 514	2 745	
	Salaires et traitements *					FY	84 701	75 112	
	Charges sociales (10)					FZ	34 769	31 075	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	2 211	791
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	151	73	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	186 831	158 025
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(12 729)	(21 648)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		1 500	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP		1 500	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 020	259	
	Différences négatives de change					GS	176		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 196	259	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 196)	1 241	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(14 925)	(20 407)	

Désignation de l'entreprise SA ASHLER ET MANSON				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	20 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	20 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		1 500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		1 500	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	20 000	(1 500)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	194 102	137 877	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	189 027	159 784	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	5 075	(21 907)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G				
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP			
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 927	2 016	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	150		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
		obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
RETOUR CLAUSE MEILLEURE FORTUNE					20 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise **SA ASHLER ET MANSON**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	8 800	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	670	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP	670	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	337 438	8V		8W	2 150
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	337 438	LR		LS	2 150		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	346 238	ØH		ØJ	2 820	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	8 800	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	670	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	670	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX	35 466	ØY	304 122	ØZ	
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ	35 466	NK	304 122	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	35 466	ØL	313 592	ØM	

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON												Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY		EL		EM		EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	791	PF	1 950	PG		PH	2 741						
Terrains				PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM	261	QN		QO	261						
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT							
TOTAL III				QU		QV	261	QW		QX	261						
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ØN	791	ØP	2 211	ØQ		ØR	3 002						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP				SR					

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	39 860	UM	39 860	UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	84 478		84 478				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 592		4 592				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 758		2 758				
	Charges constatées d'avance			VS	11 319		11 319				
	TOTAUX			VT	143 006	VU	143 006	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	266		266					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 639		33 639						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 415		7 415						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	18 760		18 760					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 127		1 127					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	88 281		88 281						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 593		20 593						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	170 081	VZ	170 081						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	88 281	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122018		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	5 075	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	5 075	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)								XB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .								I6	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XA
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XY
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	XF
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)			PC			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	20 000	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	20 000	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI			XJ	14 925
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		XO	14 925

Désignation de l'entreprise SA ASHLER ET MANSON		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	54 314	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	54 314	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	14 925	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	69 239	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(28 907)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(21 907)				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE								
					ZF								
	TOTAL I	ØF	(50 814)			TOTAL II	ZH	(50 814)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 8 000)				XQ	8 000	8 000						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	18 041	23 652						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	36 445	16 579						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	62 486	48 230						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 479	1 455						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)				9Z	1 035	1 290						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 514	2 745						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	34 034	26 812						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	9 794	8 647						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *				ØB	84 101							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,47 %	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL						
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO						
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	titres de participation					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
			(A)	{ B }		(C)	
				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SA ASHLER ET MANSON**Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SA ASHLER ET MANSON**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	170 175	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	3 927	
TOTAL 1	OX	174 102	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	62	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	54 424	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	151	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	54 636	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	119 466
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	119 466	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	174 102	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/4 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31|11|2018

N° SIRET 53270064800027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ASHLER ET MANSON

ADRESSE (voie) 2 Allées d'Orléans

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 497 054

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PENICAUT Prénom(s) AYMERICK

Nom marital % de détention 77,13 Nb de parts ou actions 1 925 854

Naissance : Date 11061979 N° département 87 Commune LIMOGES Pays FRANCE

Adresse : N° 43 Voie RUE BOUDET

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BONNEBAT Prénom(s) SYLVAIN

Nom marital % de détention 7,85 Nb de parts ou actions 196 000

Naissance : Date 28041986 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 3 Voie RUE DAVID JOHNSTON

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/4 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 53270064800027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ASHLER ET MANSON

ADRESSE (voie) 2 Allées d'Orléans

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 497 054

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AUXEMERY Prénom(s) FRANCK

Nom marital % de détention 6,53 Nb de parts ou actions 163 000

Naissance : Date 01061970 N° département 87 Commune LIMOGES Pays FRANCE

Adresse : N° 28 Voie RUE RAZE

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CHEDORGE Prénom(s) VINCENT

Nom marital % de détention 8,17 Nb de parts ou actions 204 000

Naissance : Date 21091969 N° département 44 Commune NANTES Pays FRANCE

Adresse : N° 11 Voie IMPASSE DU VAL DE CENS

Code postal 44700 Commune ORVAULT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

3/4 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 53270064800027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ASHLER ET MANSON

ADRESSE (voie) 2 Allées d'Orléans

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 497 054

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique FOIRET Prénom(s) LUCILE

Nom marital PENICAUT % de détention Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 26071979 N° département 85 Commune LES SABLES D'OLONNE Pays FRANCE

Adresse : N° 43 Voie 43 RUE BOUDET

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique ANDRIEU Prénom(s) BENEDICTE

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 05021979 N° département 87 Commune LIMOGES Pays FRANCE

Adresse : N° 33 Voie COURS VICTOR HUGO

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

4	(1)	Néant ☐
---	-----	--------------------------------

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 53270064800027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ASHLER ET MANSON

ADRESSE (voie) 2 Allées d'Orléans

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 497 054

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PENICAUT Prénom(s) ALBAN

Nom marital % de détention 0,32 Nb de parts ou actions 8 000

Naissance : Date 22091976 N° département 87 Commune LIMOGES Pays FRANCE

Adresse : N° 35 Voie RUE DE LA HARPE

Code postal 75005 Commune PARIS 05 Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|1|8|

N° SIRET 5|3|2|7|0|0|6|4|8|0|0|0|2|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ASHLER ET MANSON

ADRESSE (voie) 2 Allées d'Orléans

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SARL Dénomination ASHLER & MANSON

N° SIREN (si société établie en France) 444706329

% de détention 100,00

Adresse : N° 2 Voie ALLEES D'ORLEANS

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination A & M 44

N° SIREN (si société établie en France) 533351805

% de détention 100,00

Adresse : N° 11 Voie IMPASSE DU VAL DE CENS

Code postal 44700 Commune ORVAULT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032